

LEGISLATURE 2016-2021
P.V.NO 04-06.03.2017

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 6 MARS 2017

Hôtel de Ville du Sentier
 Salle du Conseil communal

Présidence :	M. Michel VULLIOUD	Président
Vice-Présidence :	M. Fabrice AUBERT	1er Vice-Président
Scrutateurs :	M. Alex MEYLAN	Scrutateur
	M. Francisco SANCHEZ	Scrutateur

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulee, M. Michel Vullioud, Président, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public.

Il passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

a) Appel nominal

b) Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016

c) Communications du Président

d) Communications de la Municipalité

a) L'appel nominal fait ressortir la présence de 45 Conseillers (ères)

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Jean-François
		Blondel Nathalie
		Cabras Arlette
		Cadau Ana
		Dufour Philippe
		Gauthier Romain
		Lecoultre Naomi
		Matthey Julien
		Monthe Francis
		Piguet Isabelle
		Rochat Frédéric
Absents :	MM.	Balestra Thierry
		Champrenaud Nicolas
		Maillefer Cyril
		Thaqi Egezon

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b) Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016

Ce procès-verbal est accepté sans remarque, avec remerciements à la Secrétaire pour sa rédaction.

c) Communications du Président

M. le Président n'a pas reçu de courrier particulier, il rappelle la date des prochaines élections cantonales, 1^{er} tour, fixées au 30 avril 2017 en précisant que le Bureau du Conseil recherche des personnes de nationalité suisse et ayant le droit de vote pour compléter le bureau de vote. La clôture du dépôt des listes aura lieu lundi prochain à 12 h. avec tirage au sort pour les numéros de listes.

Il donne la parole à M. le Syndic pour les

d. Communications de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Réception des jeunes citoyens (18 ans) – Vendredi 9 décembre 2016

Le 9 décembre dernier, les Municipalités de la Vallée de Joux ont reçu les nouveaux citoyens qui ont atteint leurs 18 ans en 2016, lors d'une rencontre qui s'est tenue au Lieu. A l'initiative des trois syndicats, la démarche a été organisée en collaboration avec les trois communes de la Vallée. A cette occasion, l'ensemble des Municipalités étaient représentées. Auparavant les communes du Lieu et du Chenit collaboraient, et nous sommes particulièrement heureux de voir la commune du l'Abbaye nous rejoindre.

Rencontre de la Municipalité avec l'administration du village du Sentier – 2 février 2017

Suite à l'invitation du Conseil administratif du Village du Sentier, La Municipalité a été reçue au cinéma La Bobine. A l'occasion de cette rencontre qui se voulait principalement conviviale, les deux Exécutifs ont échangé sur différents thèmes fort variés tels que l'entretien des routes ou l'état des finances. La Municipalité tient à adresser au Conseil administratif du village du Sentier ses sincères remerciements pour l'accueil. Comme cela a été rappelé lors de cette visite, la Municipalité souhaite mettre en place un dialogue régulier avec les fractions de communes et de nouvelles rencontres seront organisées avec l'Orient, le Solliat et le Brassus également.

Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 – Présentation du projet à la commune de Morges

Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2020, la Municipalité mène simultanément plusieurs dossiers de front, cela en collaboration avec M. Dominique Rochat, engagé à temps partiel par la commune. Des discussions ont été menées avec les représentants de Swiss-ski et de la Fédération Internationale de ski.

Un avant-projet de tracé des pistes a pu être mis en place en s'appuyant sur divers mandats. Des réflexions sont également lancées en ce qui concerne l'enneigement artificiel du site.

Comme évoqué, la Municipalité envisage ces projets en estimant que ces travaux ne peuvent être prévus qu'en pérennisant ces installations à long terme. Cela n'aurait pas de sens d'engager des sommes importantes pour seulement 10 jours de compétition. Les milieux sportifs sont donc particulièrement intéressés aux développements de ce dossier.

Par ailleurs, et comme la presse s'en est fait l'écho, la commune de Morges a annoncé que les camps des écoles morgiennes se tiendront à l'avenir sur un nouveau site situé sur le territoire de la commune du Lieu, ce qui laisse à penser que le bâtiment des Grandes-Roches aura une nouvelle affectation à moyen terme.

Le 20 février dernier, la Municipalité a donc rencontré une délégation morgienne pour aborder ces points, compte tenu du fait également, qu'une grande partie du site de la Thomassette est de sa propriété.

Le 22 février, une délégation municipale a rencontré les représentants de l'Etat de Vaud et notamment des services du développement territorial et de la Direction Générale de l'Environnement afin de faire un tour d'horizon sur les procédures à mener. Enfin, la commune a convoqué l'ensemble des propriétaires concernés afin de les informer et une nouvelle séance a eu lieu avec la Municipalité de Morges, aujourd'hui même.

La Municipalité souhaite vous informer de manière beaucoup plus complète et nous proposerons donc au bureau du Conseil d'agender un point à l'ordre du jour de la séance du conseil du 24 avril prochain. M. Dominique Rochat sera présent à cette occasion.

Enfin, la Municipalité a décidé d'être présente lors du comptoir de la Vallée de Joux afin de présenter son concept pour les JOJ 2020. Un stand de présentation sera mis en place sur le stand de la Société Industrielle et Commerciale à cette occasion. Nous remercions le comité de la SIC qui a donné son feu vert.



Rue de la Fontaine, L'Orient - Circulation

Suite à la pétition déposée par des riverains et sa prise en considération par le Conseil communal, la Municipalité a entrepris les démarches visant à faire installer de manière définitive des panneaux d'interdiction de circuler sur la rue de la Fontaine, à l'exception des riverains. Le voyer des routes a donné son accord de principe. Notre Exécutif compte faire installer cette signalisation dans un premier temps, avant d'envisager tout travail supplémentaire.

Anniversaires

Mme Claudine REYMOND du Sentier a fêté son centième anniversaire le 19 décembre dernier. A cette occasion, la Municipalité et le Préfet lui ont remis le traditionnel cadeau de l'Etat et de la Commune.

Par ailleurs, les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- Mme Palmira PESENTI du Brassus, le 23 décembre 2016 ;
- M. Raymond BOURQUIN du Sentier, le 25 janvier 2017 ;
- Mme Antoinette FANTOLI du Sentier, le 17 février 2017 ;
- M. Jacques GOLAY du Sentier, le 3 mars 2017.

Acte Notarié

Par devant Maître Pierre Badoux, Notaire, la Municipalité a conclu l'acte suivant :

- Reprise le 22 décembre 2016 de la parcelle RF no 390, de 23 mètres carrés, comportant une fontaine et un couvert située au Piguet-Dessus. La commune a conclu un accord avec la société en cours de liquidation. La commune se chargera de son entretien.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée – étrangers nés en Suisse (art. 25 LDCV)

- Mme Marina ANGIOLILLO, domiciliée au Sentier

Naturalisation facilitée – étrangers de la deuxième génération (art. 22 LDCV)

- M. Jan BADOSA, domicilié au Sentier

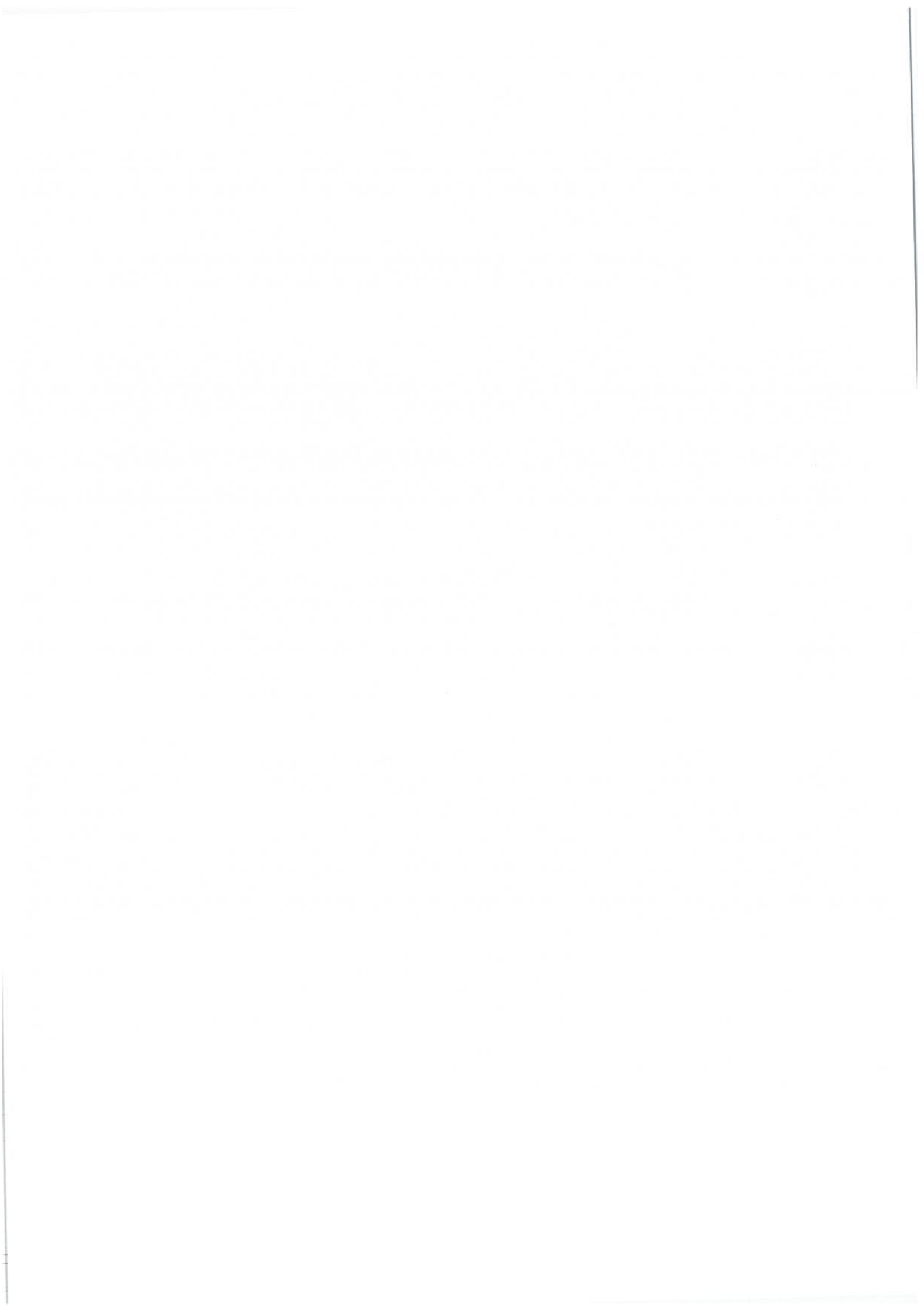
Naturalisation ordinaire (art. 8 LDCV)

- M. Mathieu FERLAND, domicilié au Brassus
- Mme et M. Anna et Santo DOTTORELLO, domiciliés au Brassus
- M. Demetrio CABIDDU, domicilié au Sentier
- Mme Anna Rita FAUSTINO, domiciliée à Lausanne
- Mme Hatice KAPLAN, domiciliée au Sentier

Prochaine séance du Conseil communal : 24 avril 2017.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ses communications et soumet au Conseil l'ordre du jour de ce soir, en proposant une petite modification avec l'ajout d'un point 5 : motion Stéphane Reymond, soit :

- 1. Préavis no 1/2017 : Piste cyclable, étape 7, tronçon 4. Ecole secondaire – Pré Rond étape finale**
- 2. Préavis no 2/2017 : Création d'un collecteur d'eau usée en contournement du musée Audemars Piguet en construction**
- 3. Préavis no 3/2017 : Chemisage d'un collecteur d'eau grise traversant la zone de protection S3 du puits de pompage de la Golisse**
- 4. Préavis no 4/2017 : Réfection et création de traversées sous les voies Travys pour le passage de collecteurs communaux**
- 5. Motion Stéphane Reymond**
- 6. Divers et propositions individuelles**



Cet ordre du jour est accepté tel que proposé, sans avis contraire ni abstention.

1. Préavis no 1/2017 : Piste cyclable étape 7, tronçon 4. Ecole secondaire – Pré Rond – étape finale

M. le Président donne la parole au Rapporteur, M. Stéphane Reymond, pour la lecture du rapport :

La Commission nommée par le Bureau du Conseil s'est réunie le lundi 13 février 2017 à 17 h 30 au Collège de Chez-le-Maître. Etaient présents Madame et Messieurs :

Sirna Marylaure (UDI), en remplacement de Meijer Arjen (UDI)

Frey Nicolas (F3)

Schwab Stephan (SOC & A), en remplacement de Lecoultre Jean-Luc (SOC & A)

Simond Frédéric (SOC & A)

Reymond Stéphane (UDI), Président confirmé dans son rôle de Rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Baudat Olivier et Reymondin Laurent accompagnés de Monsieur Monney du Bureau d'ingénieurs Conus et Bignens et de Madame Dutel du Bureau technique communal. La Commission remercie tous ces intervenants pour les réponses claires et précises qu'ils nous ont apportées et pour tous les compléments d'informations fournis par la suite.

Préambule

Le préavis, tel que présenté, représente l'aboutissement d'un projet vieux de 10 ans ayant pour dessein la jonction des quatre sites scolaires de la Commune du Chenit. C'est en 2007 que la première étude de voie piétonne et de piste cyclable fut lancée par la Municipalité. Le Bureau Conus & Bignens fut mandaté pour mener à bien ce projet, et le premier coup de pioche asséné en 2011.

De 2011 à ce jour, plusieurs étapes ont été réalisées, toutes ayant fait l'objet de précédents préavis. Il s'agit des tronçons reliant le collège de l'Orient au collège de Chez-le-Maître, et la partie entre le collège du Brassus et le lieudit du Pré-Rond. Sur les 3,8 km que totalise l'entier du projet, ne restait que les 440 derniers mètres à finaliser, du Pré-Rond au collège de Chez-le-Maître, objet du préavis qui nous intéresse aujourd'hui.

Transformation et aménagement de la route RC84b

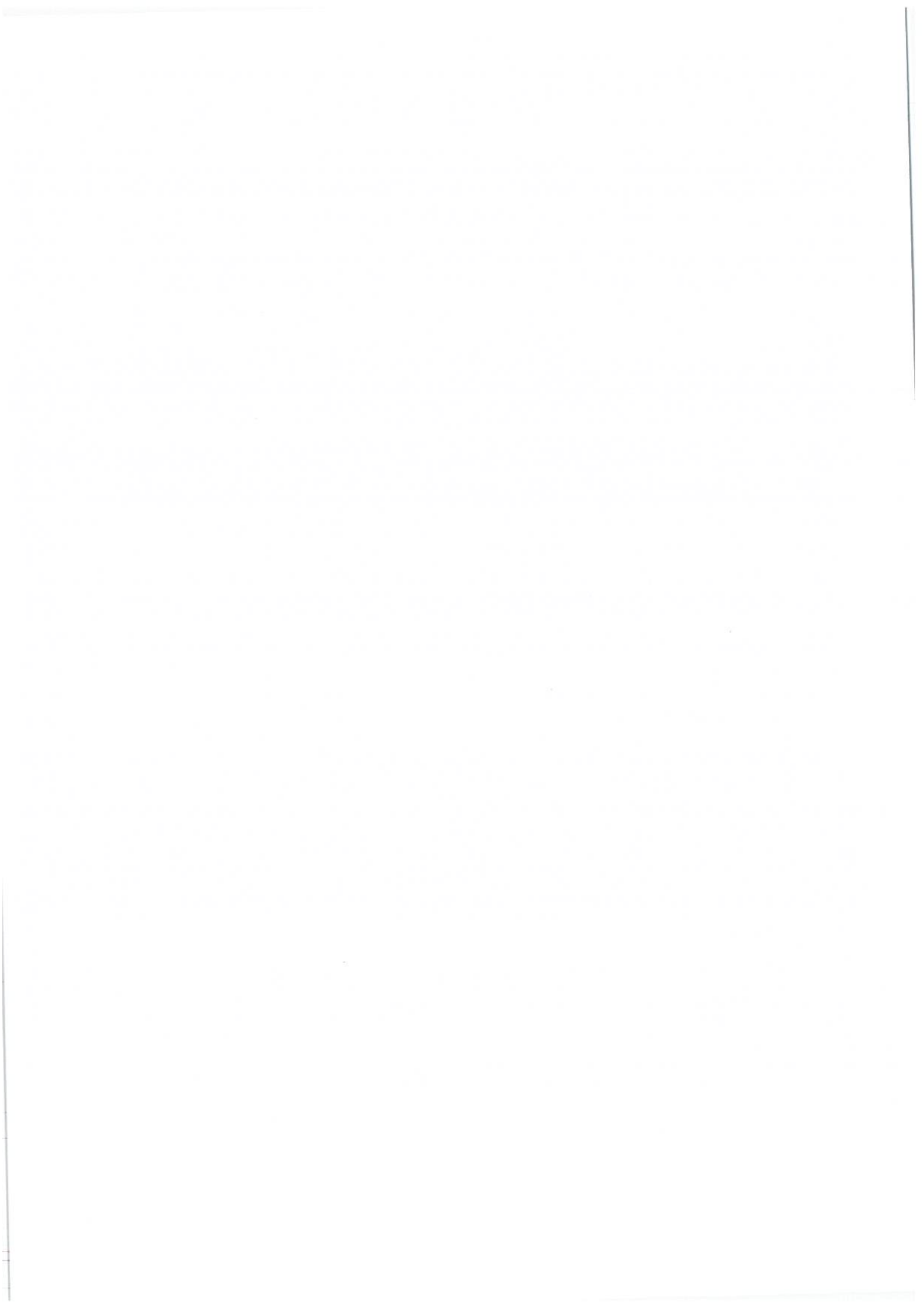
Comme relevé sur le croquis du préavis, les 440 mètres de trottoir seront redimensionnés à partir de la base existante pour être élargis à 2.50 mètres côté nord de la route. Ce nouveau trottoir accueillera la piste cyclable, avec pour direction unique, le sens de circulation Chez-le-Maître – Le Brassus.

Cette largeur de trottoir n'étant pas suffisante pour séparer le flux des piétons et celui des cyclistes par un marquage spécifique, la cohabitation sera nécessaire. Ce système est en place dans plusieurs autres régions du Canton sans poser de réels problèmes, le fair-play étant privilégié. Seul un panneau de signalisation comme celui-ci indiquera la mixité des lieux.

Ce trottoir de 2.50 mètres empiétant sur la route existante, la route cantonale 84b sera élargie pour atteindre 6.50 mètres. Largeur minimum édictée par le Canton et la LCR (Loi sur la circulation routière) afin d'accueillir deux sens de circulation automobiles et une BANDE cyclable.

Cette bande cyclable de 1.25, sise côté sud de la route, logera les cyclistes dans le sens Le Brassus – Le Sentier. Seule une ligne jaune délimitera la bande cyclable et le reste de la route. A titre informatif, un marquage médian de la voie de circulation n'est pas nécessaire, le tronçon se trouvant dans une zone de traversée de village.

Afin de garantir une route de 6.50 mètres, un élargissement moyen de 1.20 de bitume et de renforcement de terrain est nécessaire du côté sud du tronçon. Une grande partie de l'espace



requis se trouve sur le domaine public, seule une dizaine de propriétaires seront concernés par le rachat d'une petite partie de leur terrain ou par une autre compensation (miroir, barrière « casse neige », pose de gabions, etc.) A ce titre, une réunion regroupant tous les propriétaires concernés par ce projet s'est déroulée dernièrement afin que la Municipalité puisse les informer au plus près de tous les considérants de ce préavis.

Des pré-négociations ont été menées et un accord avec quasiment tous les propriétaires semble se dessiner. Quasiment tous, oui et non, car un petit grain de sable pourrait enrayer le rouage final. Un bâtiment sis à la Rue des Ecoles 6, qui a théoriquement comme affectation celle d'un local commercial ..., risque d'être au centre de toutes les prochaines discussions. La Municipalité a d'ores et déjà pris contact avec le maître de lieux afin d'engager une procédure d'achat du bâtiment. Les 5 membres in corpore de la Commission se joignent à la Municipalité pour trouver une issue favorable au bien commun public. Nous souhaitons vivement tous – et je suis sûr que l'hôte de la Rue des Ecoles 6 aussi – éviter que ce projet ne traîne en longueur suite à des procédures administratives longues, pénibles et coûteuses.

Dans le but de rationaliser les travaux et d'éviter des dépenses futures importantes (ouverture d'une route flambant neuve), le préavis présenté aujourd'hui se penche sur les canalisations sises sous ce tracé de 440 mètres. L'acheminement des eaux claires (EC) étant en mauvais état, il devient urgent de remplacer la canalisation existante par une nouvelle voie en tubes PP-HM, comme préconisé par le PDDE (plan directeur de distribution d'eau). En ce qui concerne les eaux usées (EU), toutes les canalisations seront examinées par caméra, et les conduites en mauvais état seront remplacées. Certains raccords, comme le montrent les différents plans du préavis, seront soit déplacés, soit changés et de nouvelles jointures seront installées afin de prévoir la mise en séparatif de certains quartiers jouxtant la route.

A noter qu'en plus du réseau d'eau, les candélabres seront remplacés en fonction de leur état d'usure (en collaboration avec la SEVJ et les villages, propriétaires de ces derniers) ou déplacés en banquette.

Faisant suite à une remarque de la Commission concernant la pose de fibre optique ou autres câbles numériques, la Municipalité nous a confirmé que tous les contacts ont été pris avec la SEVJ, Swisscom et autres sociétés afin que ces entreprises profitent de l'ouverture de la chaussée pour réaliser leurs éventuels travaux.

Une fois tous ces travaux de terrassement et de canalisations terminés, la surface de roulement actuelle sera rabotée pour ensuite accueillir quelques sous-couches de revêtement puis une bande de bitume phonique (selon les normes actuelles d'assainissement du bruit routier).

Durant les travaux, la route cantonale 84b ne sera pas fermée, si ce n'est que d'une durée de 4 jours pour le goudronnage final.

Dans le meilleur des cas, si le préavis est accepté et ce, sans oppositions majeures, le début des travaux est prévu courant mai pour une fin du gros œuvre à la mi-automne. Ne restera plus que l'enrobage et les finitions agendés pour le printemps 2018.

Nous demandons à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour informer correctement les usagers de la route, les commerçants et les riverains concernant la durée des travaux et l'avancée du projet.

A propos des montants alloués pour la réalisation de ce préavis, certaines remarques ont été formulées par les membres de la Commission :

1. Lors des précédentes étapes de construction, les montants des travaux contenaient tous d'autres postes non liés à la piste cyclable, principalement le réseau d'eau. La Commission demande le coût exclusivement attaché aux 3'800 mètres de la piste cyclable ?

(la réponse n'étant encore pas disponible à la rédaction du rapport, celle-ci vous sera communiquée à la séance du conseil).

2. L'avant-dernière étape de cette piste cyclable (préavis 2/2015, d'environ 800 mètres linéaires, mentionnait une dépense d'honoraires d'ingénieur de fr. 115'000.- Pour le préavis



d'aujourd'hui, avec 440 mètres linéaires, le coût des honoraires représente fr. 140'000.-.

Pourquoi cette différence de tarif alors que la distance à construire est deux fois moins longue ? Il faut savoir que les coûts liés aux honoraires sont fixés par le barème SIE (Société Suisse des Ingénieurs et Architectes). Plus le chantier est complexe, plus les honoraires augmentent. D'où la différence de tarifs ici.

En ce qui concerne les subsides, impossible de connaître précisément le montant que reversera le Canton de Vaud. Normalement, un montant correspondant à 50 % des frais de réfections de route (bord de roulement pour être précis) est possible. De même que l'ECA participe financièrement à la modernisation du réseau d'eau. Mais il faut tenir compte de nombre de restrictions que je ne vous citerai pas. Tous ces montants vous seront communiqués lors de la clôture du projet.

Conclusion

La Commission nommée pour l'étude de ce préavis est unanime quant à la suite à donner à ce projet. Il s'agit de clore un projet vieux de 10 ans, important pour la sécurité de nos enfants et de nos habitants. Le retour des utilisateurs du tronçon cyclable déjà en service est plus que positif, et cela ne peut que nous encourager à poursuivre sur cette lancée de la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède et au terme de nos discussions, la Commission vous recommande à l'unanimité d'accepter, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les cinq conclusions de ce préavis 1/2017, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 1/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. autorise la Municipalité à réaliser le tronçon de piste cyclable, étape 7, tronçon 4, Ecole secondaire – Pré Rond – Etape finale ;**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 1'800'000.00, montant duquel sera déduit celui de la subvention allouée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie ;**
- 3. autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'800'000.00 si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil communal en date du 17 octobre 2016 ;**
- 4. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.31 pour les travaux de génie civil, 9141.31.1 pour les dépenses inhérentes au remplacement de la conduite d'adduction d'eau et 9141.31.2 pour les dépenses relatives aux eaux usées & collecteurs ;**
- 5. d'amortir cet investissement en 20 ans par le budget de fonctionnement cpte 430.3311.31 (génie civil), 460.3311.31 (eaux usées & collecteurs) et 810.3311.32 (eaux)**

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions susmentionnées.

Discussion générale

M. Arjen Meijer demande quelle déviation a été prévue pour éviter ce chantier ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que ce sera comme pour les tronçons précédents, un espace sera aménagé pour les piétons mais il n'y a pas d'itinéraire bis malheureusement.

M. Jacques-André Rochat relève la possibilité d'obtenir un subside de l'Etat de 50 %, de quel montant s'agira-t-il ?

M. Olivier Baudat Municipal explique qu'il s'agit de 50 % du coût de l'enrobé de la voie de circulation automobile avec quelques aménagements en plus. A la fin des travaux, le Bureau d'ingénieurs établit un décompte pour l'obtention de ce subside.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.



2.Préavis no 2/2017 : Création d'un collecteur d'eau usée en contournement du musée Audemars Piguet en construction

M. le Président donne la parole au Rapporteur, Mme Marianne Oberson :

La Commission s'est réunie le 21 février à l'Hôtel de Ville du Sentier, elle était composée de

Mmes Stéphanie Buttet	UDI
Nathalie Blondel	SOC & A
Marianne Oberson	SOC & A, Rapporteur
MM. Cyrill Guignard	UDI
Danick Rochat	UDI

M. Laurent Reymondin, Municipal, et Mme Maud Dutel du Bureau technique nous ont apporté des documents et des explications détaillées sur ce projet. Nous les remercions vivement de leur disponibilité et de la mise à disposition des cartes dont vous avez un exemplaire sous les yeux. Comme indiqué dans le préavis, la construction du musée Audemars Piguet nécessite le déplacement d'un collecteur unitaire qui empiète sur la future chambre de refroidissement du musée et donc la création et la mise en séparatif de collecteurs d'eaux usées (EU) et eaux claires (EC). Les collecteurs définitifs devront être posés entre les travaux de gros-œuvre et les travaux d'aménagements extérieurs.

Deux collecteurs seront créés : EC et EU, le collecteur unitaire existant sera utilisé pour les EC : les frais de son déplacement seront assumés par l'entreprise Audemars Piguet. Le collecteur EU sera à la charge de la Commune. Le collecteur d'EU à créer allant de la Route de France, en aval du numéro 22, jusqu'au collecteur EU existant en limite de la parcelle RF no 2337 sera également à la charge de la Commune. Le collecteur unitaire existant sur ce tronçon sera utilisé pour les EC.

Ces travaux seront de toute manière réalisés un jour ou l'autre pour terminer la mise en séparatif des bâtiments de la Route de France. Les travaux du musée AP offrent l'opportunité de faire ces travaux à moindre coût car ils seront englobés dans les travaux du chantier.

Le suivi de la réalisation de ces collecteurs sera effectué par le Bureau technique, en lien avec l'avancement des travaux du musée. Ils auront lieu dans le courant 2017.

Cette réalisation a une grande importance car elle permettra le bouclage de la mise en séparatif de toutes les maisons en amont de la Route de France depuis le numéro 21, ainsi que celles de la route du Marchairuz dont les eaux sont collectées aujourd'hui en séparatif mais se retrouvent mélangées dans le collecteur unitaire actuel.

Les travaux de mise en séparatif de ce tronçon ont été réalisés en plusieurs étapes lors de la réfection de la Route de France, ainsi que prévu dans les préavis 7/2008 et 12/2009.

Cela permettra également de relier aux collecteurs les immeubles 22 et 22bis de la Route de France.

Afin de profiter de cette opportunité, la Commission, à l'unanimité, vous recommande l'acceptation des conclusions de ce préavis 2/2017 telles que présentées, soit :

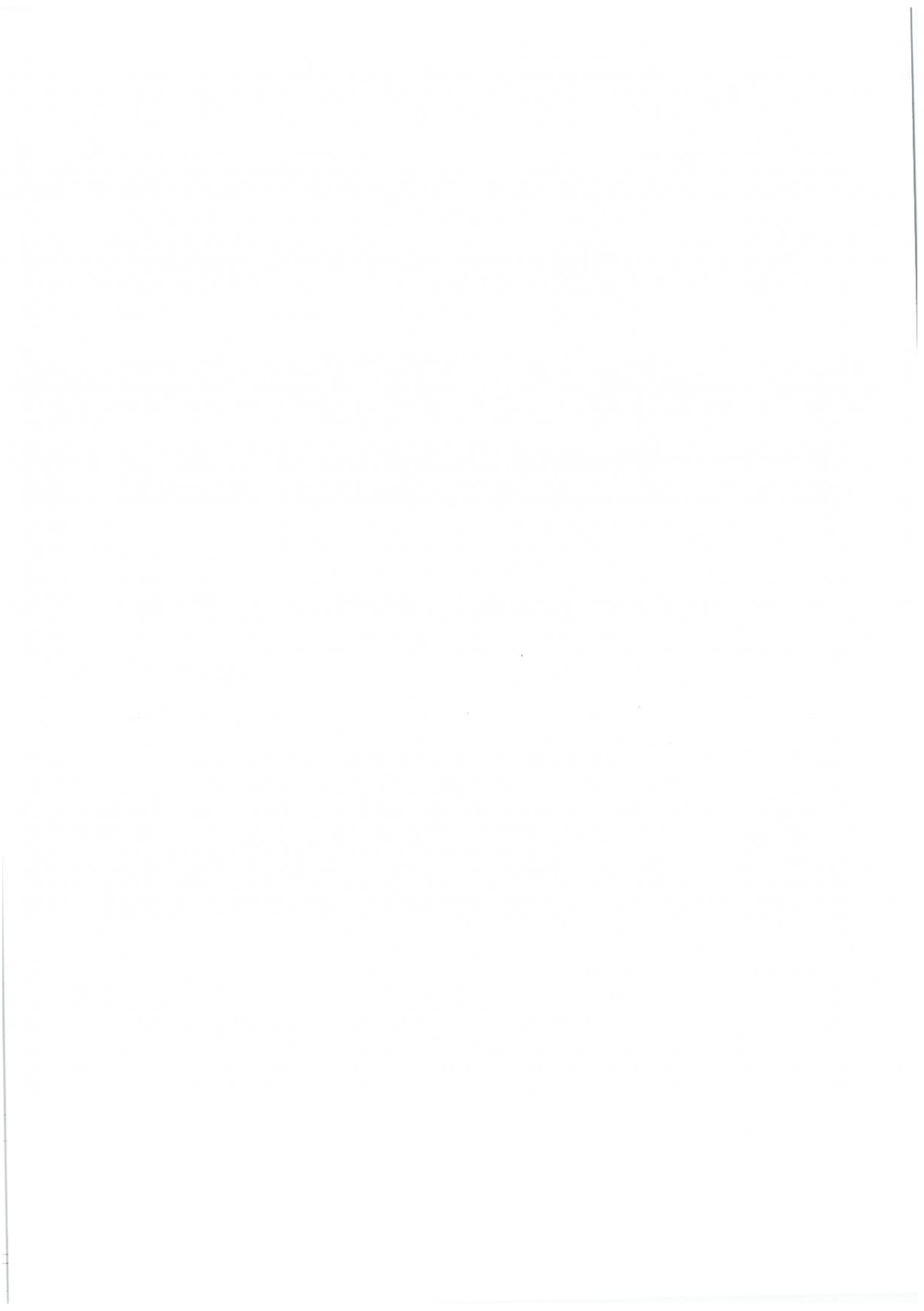
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 2/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1. autorise la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un collecteur d'eau usée en contournement du musée Audemars Piguet en construction ;**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 140'000.00 ;**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.33 et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement compte 480.3311.23 ;**
- 4. autorise la Municipalité d'emprunter si nécessaire la somme de CHF 140'000.00 ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil**



communal en date du 17 octobre 2016.

M. le Président remercie Mme Oberson et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions susmentionnées.

Discussion générale

M. Didier Vaucher voudrait savoir concernant la mise en séparatifs eaux claires et eaux usées, où vont les eaux claires ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que les eaux usées arrivent à la STEP pour traitement et les eaux claires partent directement à la rivière.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3. Préavis no 3/2017 : Chemisage d'un collecteur d'eau grise traversant la zone de protection S3 du puits de pompage de la Golisse

M. le Président donne la parole à M. Eric Rochat pour la lecture du rapport rédigé par M. Philippe Dufour Rapporteur, absent ce soir :

La Commission est composée de MM. Marianne Oberson SOC & FG (remplaçant M. Chanson), Alain Guinand UDI, Egezon Thaqi UDI, Eric Rochat SOC & FG et Philippe Dufour, F3, Président.

La Commission s'est réunie le vendredi 17 février à 17 h à l'Hôtel de Ville pour étudier le préavis no 3 de la Municipalité du Chenit concernant le chemisage d'un collecteur d'eau grise traversant la zone de protection S3 du puits de pompage de la Golisse.

MM. Olivier Baudat et Laurent Reymondin, Municipaux, participaient à la séance et nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions et de nous avoir expliqué les raisons de ce préavis.

Le collecteur d'eau grise concerné traverse la zone S3 de protection des eaux du puits de pompage de la Golisse.

Ce collecteur récupère les eaux d'un déversoir d'orages situé à proximité de la manufacture Jaeger Lecoultré. Lors de fortes précipitations il peut récupérer des eaux usées, d'où la nécessité d'être étanche.

Le contrôle par caméra a détecté des problèmes au niveau des jointures. Afin d'éviter le remplacement complet du collecteur la solution de l'étanchéifier a été retenue.

Il s'agit d'une sorte de « chaussette » introduite dans le collecteur et par chauffage celle-ci viendra se coller aux tuyaux en ciment rendant le tout étanche.

Préalablement un relevé des différents drains branchés au collecteur aura été effectué par caméra ce qui permettra une fois le chemisage fait de procéder aux différentes ouvertures.

Le projet comprend aussi le remplacement de la chambre de visite située à l'angle sud du secteur S2, ainsi que les 28 derniers mètres qui sont en trop mauvais état. Le collecteur va être également prolongé d'une dizaine de mètres afin de sortir de la zone S3 permettant l'écoulement dans un ruisseau rejoignant le lac.

Les travaux seront suivis par le bureau technique communal.

Après délibérations, la Commission à l'unanimité vous recommande d'accepter les conclusions de ce préavis telles que présentées.

M. le Président remercie M. Eric Rochat et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions ci-dessous :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 3/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de réfection d'un collecteur d'eau



- grise traversant la zone de protection S3 du puits de pompage de la Golisse ;
2. alloue dans ce but un crédit de CHF 137'000.00 ;
 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.34 et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement compte 460.3311.24 ;
 4. autorise la Municipalité d'emprunter si nécessaire la somme de CHF 137'000.00 ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil communal en date du 17 octobre 2016.

M. le Président remercie le Lecteur, le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Préavis no 4/2017 : Réfection et création de traversées sous les voies Travys pour le passage de collecteurs communaux

M. le Président donne la parole à M. Hervé Maillard Rapporteur :

La commission composée de :

Monsieur Jean-Luc LECOULTRE	SOC remplaçant de
Monsieur Stephan SCHWAB	SOC
Monsieur Philippe BOHREN	UDI
Monsieur Nicolas CHAMPRENAUD	SOC (absent excusé)
Madame Joëlle VULLIOUD	F3 (absente excusée)
Monsieur Hervé MAILLARD	UDI (président et rapporteur)

s'est réunie le jeudi 9 février 2017 à l'Hôtel de Ville du Sentier,

Monsieur Laurent REYMONDIN ainsi que Monsieur Olivier BAUDAT représentaient la Municipalité afin de répondre aux questions de la commission et nous les remercions.

Suite aux informations reçues de l'entreprise TRAVYS et à leur volonté de remplacer la voie sur le tronçon allant du Sentier au Brassus, la commune souhaiterait saisir l'opportunité pour réaliser des travaux spéciaux sous voie sans contraintes.

La majorité des travaux se trouve à la limite voire à l'intérieur du PAC293 du (Plan d'Affectation Cantonal) qui limite drastiquement les interventions dans les zones des bas marais d'importance nationale. Il est autorisé de ne maintenir en principe que les ouvrages existants.

Dans un cas normal nous ne pouvons pas effectuer de fouilles traditionnelles puisqu'il n'est pas concevable d'interrompre le trafic ferroviaire et qu'une distance obligatoire doit être respectée entre les rails et les conduites.

Ici la difficulté du réseau nous oblige à traverser les voies de chemin de fer parce que les eaux claires des maisons se jettent principalement dans l'Orbe qui est le point le plus bas.

Le collecteur des eaux principales qui ramène les eaux usées se situe au Brassus également de l'autre côté des voies, donc une difficulté de plus.

Dès lors, après contrôles de plusieurs traversées et photos nous avons pu constater qu'entre le Sentier et Chez le Maître, il apparaît que certains tuyaux qui alimentent le gros collecteur unitaire (eaux claires [EC] – Eau usées [EU] datant du milieu des années 60 et reliant le Brassus à la STEP, ont subi des écrasements qui créent plusieurs fissures et de ce fait modifient l'écoulement des eaux suscitant des fuites.

Travaux à effectuer

Il s'agit de remplacer quatre conduites et de construire une nouvelle traversée.

- Une traversée est à remplacer celle-ci se situe derrière le Centre Sportif non loin du passage à piéton sous voie.
- Elle s'effectuera au moyen d'un pousse tube (système de piston qui pousse des sections de tuyaux, sans fouille et nécessitant seulement deux trous à chaque extrémité de la longueur.)
- Pour des raisons techniques, dues à la hauteur des talus et des pentes à respecter pour



l'évacuation des eaux et d'autre part si une fouille traditionnelle était à prévoir à cet endroit, un surcoût serait occasionné.

- Cette traversée ne nécessitant pas d'interruption ferroviaire, elle sera exécutée durant l'année 2017, même en cas de report des travaux TRAVYS.
- Une autre traversée sous voie en fouille normale est à construire à la hauteur du passage à niveau des Moulins au début du chemin des Grands-Champs. A cet endroit le réseau étant actuellement encore en unitaire (EC/EU dans le même tuyau), il est prévu la pose de 2 tuyaux séparés en vue d'une future mise en séparatifs de tout le quartier des Tours.
- Trois autres traversées sous voie sont à remplacer en fouille normale (traditionnelle) entre les Bluets et Chez le Maître.

L'avantage d'une fouille traditionnelle est également de permettre la pose de plusieurs tuyaux de dimensions et d'usages différents pour le réseau.

Il est à retenir que :

La dernière expérience où la commune a pu profiter de travaux de réfection des voies TRAVYS a permis à la commune d'économiser des milliers de francs. (ex. au droit de la COOP du Sentier.)

Cela permettra à la commune de renouveler cette collaboration lors des prochains travaux prévus en principe durant les vacances scolaires d'été 2017. Un éventuel report des travaux TRAVYS n'occasionnerait aucun problème pour la commune.

Les chantiers de ce préavis seront suivis par le Bureau Technique Communal ce qui évitera les frais d'honoraire d'un bureau spécialisé.

Divers et imprévus

Il est prévu la pose de plusieurs tubes pour le Service des Incendies.

A savoir que les frais de CHF 30'590.00 sont peut-être sur évalués.

Conclusions

Après délibération, la commission à l'unanimité, vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal.

M. le Président remercie le Rapporteur et ouvre une discussion. La parole n'étant pas demandée, il soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, soit :

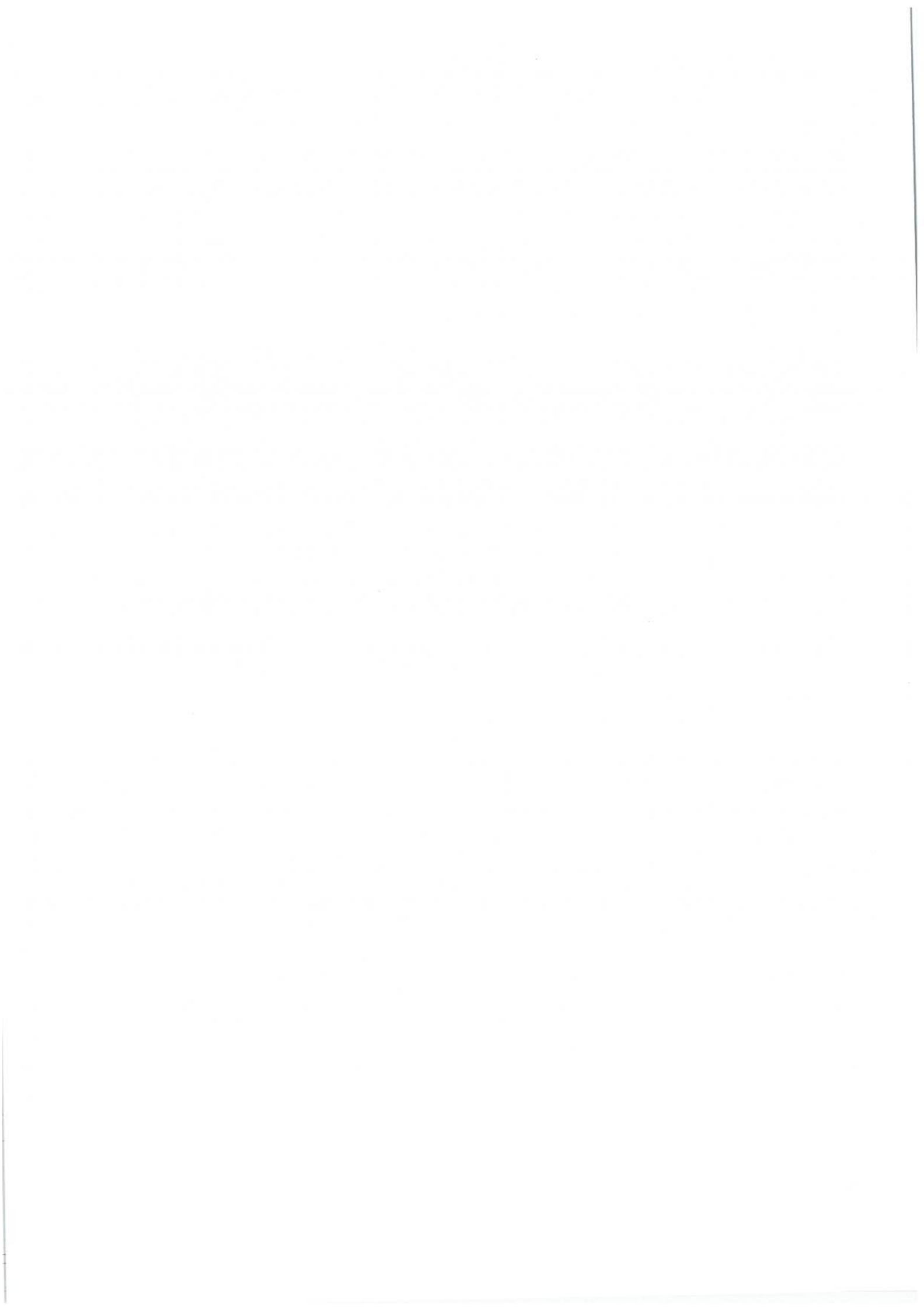
LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT,

Vu le préavis no 4/2017,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

- 1. autorise la Municipalité à procéder à la réfection et création de traversées sous les voies Travys pour le passage de collecteurs communaux,**
- 2. alloue dans ce but un crédit de CHF 235'000.-**
- 3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif compte 9141.35 et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement compte 460.3311.25**
- 4. autorise la Municipalité d'emprunter si nécessaire la somme de CHF 235'000.00 ceci dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 voté par le Conseil communal en date du 17 octobre 2016.**



Discussion générale

M. Jacques-André Rochat est surpris de voir que la Commission a siégé à 3 membres au lieu de 5, normalement les personnes absentes doivent se trouver un remplaçant, qu'en est-il ?

M. Hervé Maillard Rapporteur dit avoir appliqué le processus reçu mais des excuses lui sont arrivées le soir même fixé pour la séance.

M. le Président remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

5.Motion Stéphane Reymond

M. Stéphane Reymond a déposé la motion suivante :

« Je demande que la Municipalité du Chenit, en étroite collaboration avec les Municipalités du Lieu et de l'Abbaye, réétudie la possibilité de réunir, par fusion, les 3 communes de la Vallée. L'Orient le 6 mars 2017 Signé : Stéphane Reymond »

M. le Président demande à M. Stéphane Reymond de venir à la tribune pour développer sa motion. Il donne ensuite la parole à la Municipalité pour son avis.

M. Stives Morand Syndic répond que ce point mérite une étude.

M. le Président ouvre une discussion générale : la parole n'est pas demandée.

Il demande à l'assemblée si elle souhaite renvoyer cette motion auprès d'une commission pour préavis sur la prise en considération, l'assemblée refuse par 41 non, 1 oui et 2 abstentions.

Il soumet cette motion à l'approbation du Conseil sur sa prise en considération. Le Conseil approuve à majorité, avec 2 abstentions et 2 avis contraires, la motion est transmise à la Municipalité pour traitement dans le délai d'une année.

6.Divers et propositions individuelles

Mme Marianne Oberson cliente du centre fitness du Centre sportif a vu plusieurs départs de collaboratrices du centre dont un dernier licenciement fin 2015, après un congé maternité, sans entrée en matière pour une mensualisation, ces faits la mettent mal à l'aise en tant que Conseillère communale. Elle demande si nos autorités sont au courant du problème et si des solutions sont envisagées ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond en qualité de Président du Conseil d'Administration du Centre sportif : ces situations sont complexes à gérer, il ne peut entrer dans les détails, tenu au secret de fonction. Il y a eu deux cas ces derniers temps, un cas où il a été reconnu que le départ n'était pas dû au Centre sportif. Quant au deuxième cas, il s'agit de conditions de travail avec un aménagement particulier auquel le Centre sportif ne peut pas adhérer. Il y a plusieurs monitrices et il faut trouver un accord avec tout le monde. La Direction du Centre sportif essaie de faire au mieux mais une certaine souplesse est nécessaire. Il y a beaucoup de centres de fitness, d'où une concurrence et le Centre essaie de garder au mieux ses moniteurs. Il se dit surpris d'entendre ces propos qui, s'ils sont exacts, empêcheraient le Centre sportif de trouver du personnel compétent. Il est à même de répondre sur ce cas puisqu'il a été mis au courant mais une telle situation ne peut être poursuivie.

Mme Marianne Oberson demande si le travail au Centre Sportif reste bien un travail sur appel ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que pour certains cours donnés les conditions d'engagement sont fixées ainsi.

M. Pierre-Olivier Capt pose la question de l'entretien de certaines routes tertiaires dans la Commune dont l'état se détériore fortement, ces routes devraient rester carrossables sans que cela ne coûte des fortunes. Quelle est la position de la Municipalité ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que, cette année, une nouvelle technique pourrait être testée avec l'entreprise Carlin mais pour des raisons de budget ces travaux ont été reportés à l'an prochain. Ces routes pour la plupart n'ont pas de fondement. La Municipalité étudie ces cas.

M. Arjen Meijer souhaite parler des routes forestières, il a pu accompagner des personnes ayant des autorisations de circuler, peut-on leur remettre des macarons ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond que cette question est à l'étude, il y aura des autorisations, il faut attendre la fin de la période test, ce sera pour 2018.

M. Benjamin Masudi pose la question de la circulation à la Rue de la Fontaine, réservée désormais aux seuls bordiers autorisés, comme il habite à proximité de cette rue, peut-il l'emprunter pour ne pas faire un détour ?

M. Olivier Baudat Municipal répond négativement, il faut être domicilié entre les deux panneaux d'interdiction.

M. Benjamin Masudi regrette cette réponse, pensant à l'environnement.

M. Olivier Baudat Municipal confirme que la loi sur la circulation routière est très claire, privilégier la sécurité l'emporte sur le côté écologique.

M. Didier Vaucher remercie pour le déneigement de cet hiver, il signale qu'à la fin des travaux Chez le Maître, un tronçon reste à couvrir dont les creux se sont remplis d'eau. Peut-on faire des travaux intermédiaires ?

M. Olivier Baudat Municipal prend note et verra ce qui est possible avec le responsable des routes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 22 h 00 en informant l'assemblée que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 24 avril 2017, il tient à remercier M. l'Huissier et l'équipe de support technique, ainsi que toutes les personnes présentes pour leur engagement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Vullioud

Paulette Reymond

